

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D25-09-22-02

DELIBERATION

du Conseil Municipal de la commune de RAUCOULES

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14

Date de convocation

17 septembre 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Martine PAILLET, Marie-Christine PATOUILLARD, Laëtitia BASTIN, Estelle ALLEMAND, Denis CORSOUX, Marie-Lise MASSON, Aline PICHON, Lionel CHARRAS, Pierre-Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON.

Procuration :

Absents : Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : Estelle ALLEMAND

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2025 dont chaque conseiller a été destinataire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans débat contradictoire et à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2025.

Approbation du
procès-verbal
du 23 juillet 2025

Fait à Raucoules, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET

